

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuégols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

**Présents :** Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Sandrine ANDRIEUX, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS  
Sébastien BONNET représenté par Christophe VIDAL, Benoit NAIRABEZE représenté par Bernard AURIERE

**Absents:** Lylia JUDON, Renée AMAGAT

**Date de convocation :** 28 mars 2023

**Nombre de conseillers :** 13

**Nombre de présents :** 9

**Votants :** 9

**Secrétaire de séance :** Benoit ALINC

**023 2023**

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Affectation du résultat de fonctionnement - commission syndicale de valuégols

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 52 122.41**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	40 301.36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>11 821.05</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>52 122.41</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>52 122.41</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

**B.DEFICIT AU 31/12/2022**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

RF
Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité
52 122 41
Date de réception de l'AR: 06/04/2023
015-211502489-20230404-023_2023-DE

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 04 avril 2023